

Besançon, le 20 février 2009

Jacques GROSPELLIN

Député du Doubs

Monsieur le Maire,

Récemment, vous avez reçu un courrier vous incitant à délibérer avec votre conseil municipal sur trois sujets, par le biais de motions : les réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (RASED), les points d'accueil de la CRAM et l'allocation équivalent retraite.

En raison de l'information partielle et partiale qui est soumise à votre attention dans ce courrier, je tiens à vous apporter de plus amples éléments d'information concernant ces thèmes.

Les RASED

Les enseignants RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les écoles primaires. Ils comprennent des enseignants spécialisés chargés des difficultés d'apprentissage (« maîtres E »), des enseignants spécialisés chargés des difficultés d'adaptation à l'école (« maîtres G »), et des psychologues scolaires.

La France est particulièrement touchée par l'échec scolaire : elle est l'un des moins bons élèves de l'OCDE et de l'Union européenne, comme le montre l'enquête internationale PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire) de novembre 2007. Pourtant nous sommes l'un des pays où le nombre d'heures de cours est le plus élevé et où les enfants commencent leur scolarité le plus tôt. Aujourd'hui 15% des élèves qui quittent l'école primaire ont de graves lacunes en lecture, écriture et mathématiques. Or c'est à l'école primaire que l'élève acquiert les bases pour la suite de son parcours scolaire. Ceux qui n'ont pas ces bases sont donc condamnés à l'échec.

Cette situation est inacceptable : non seulement parce que c'est une injustice, mais parce que c'est un véritable gâchis pour notre pays. La lutte contre l'échec scolaire doit être le premier objectif de l'école primaire, c'est pourquoi il faut repenser les moyens d'y parvenir.

Dans ce cadre-là, force est de constater que le fonctionnement actuel des RASED n'est pas satisfaisant. L'action des « maîtres E et G » dans les « RASED » est trop dispersée et n'est donc pas assez efficace pour venir en aide aux élèves dans la durée. De plus, bon nombre d'écoles ne recourent jamais au service des RASED. En effet, ces maîtres travaillent aujourd'hui généralement selon un mode itinérant : ils ne sont pas attachés à un établissement particulier et sont disséminés sur tout le territoire, au lieu d'être concentrés sur les zones les plus difficiles. Comme cette aide s'exerce sur le temps scolaire, les élèves en difficulté quittent la classe et ne suivent donc plus les enseignements qui s'y déroulent. Et pourtant, ce sont précisément ces élèves qui ont le plus besoin de suivre les cours. Xavier Darcos a donc souhaité une prise en charge directe et continue des élèves plutôt que des interventions ponctuelles, afin de répondre aux difficultés lourdes.

C'est pour cela que 3000 maîtres spécialisés seront « sédentarisés » à la rentrée 2009 dans les écoles. Concrètement, il s'agit de faire en sorte qu'ils s'installent dans les écoles, qu'ils exercent les fonctions de maîtres titulaires dans une seule classe sans avoir à circuler d'une manière qui n'était pas toujours la plus adéquate. Encore une fois, cela concernera 3 000 maîtres spécialisés sur 11 000. Ils remplaceront de fait 3 000 enseignants partant en retraite.

- 1500 maîtres vont être sédentarisés dans une classe en tant que titulaire de leur classe ;
- 1500 maîtres vont être sédentarisés dans une école en tant que maîtres surnuméraires : ils viendront en appui des autres professeurs pour aider les élèves en difficulté. L'Inspection académique déterminera les écoles dans lesquelles ils seront sédentarisés en fonction de la difficulté des écoles.

Bien évidemment dans ce nouveau cadre, leur qualification de maîtres spécialisés continuera à être reconnue, comme elle l'est aujourd'hui, notamment à travers leur régime indemnitaire propre.

Plus globalement, le Gouvernement a mis en place une série d'aides pour lutter contre l'échec scolaire, avec un principe fondamental : une action des enseignants, au bénéfice des élèves en difficulté, hors du temps scolaire. Les 2 heures de soutien hebdomadaires aux élèves en difficulté dans le 1er degré permettent aux maîtres de repérer les élèves en difficulté dans leur classe et de répondre directement à leurs besoins, hors du temps scolaire.

Les stages de remise à niveau en CM1 et CM2 comme l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire complètent cette aide individualisée. Ces stages pendant les vacances scolaires par petits groupes, sont un succès : 83 000 élèves ont participé à ces stages pendant les vacances de Printemps 2008.

A la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif a été étendu à l'ensemble des collèges et aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, soit 3 730 écoles.

Avec les nouveaux programmes mis en place à la rentrée 2008 à l'école primaire, un nouveau système d'évaluation des élèves de CE1 et de CM2 est prévu en français et en mathématiques. L'objectif, c'est de mesurer les acquis des élèves français à des moments clefs de leur scolarité et de donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit. Les élèves

que l'on repérera comme étant « en grande difficulté » (moins de 33% de réussite), seront la cible privilégiée des heures de soutien ou des stages de remise à niveau.

Ces mesures répondent aux besoins des familles : les $\frac{3}{4}$ des parents sont d'accord avec la réforme des programmes du primaire recentrés sur les enseignements fondamentaux.

Les points retraite de la CRAM

La fermeture du point d'accueil retraite d'Audincourt : il ne s'agit en aucun cas d'un désengagement de la Cram. Si de nouveaux services sont offerts par Internet, il y a néanmoins la création d'emplois en proximité, accompagnée d'une réorganisation pour renforcer l'offre de service dans un cadre sécurisé.

L'accueil des plus démunis est préservé par le maintien de la présence d'une permanence du service social de la Cram à Audincourt et la possibilité d'une visite à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

La retraite : ça se prépare. La Cram Bourgogne et Franche-Comté a été novatrice en la matière par l'envoi systématique d'un relevé de carrière dès 40 ans.

Ceci est repris et étendu dans le cadre du droit à l'information mis en œuvre en application de la loi Fillon de 2003.

Grâce à une politique de rendez-vous efficace, il suffit en général d'avoir un ou deux rendez-vous pour l'attribution de la retraite et ceci une fois dans la vie.

La Cram a renforcé l'accompagnement des retraités pour la préservation de l'autonomie et le maintien à domicile tout au long de la retraite, ce qui répond à une forte attente de nos assurés. Pour ce faire, elle a créé avec la MSA et le RSI de Franche-Comté un GIE Ingénierie du maintien à domicile des personnes âgées avec la création de 18 emplois répartis sur le territoire de la Franche-Comté.

Tout ceci démontre le souci d'être au plus près des assurés tant vis-à-vis de leurs préoccupations que de leur lieu de résidence.

Dans un souci d'accroître la qualité du service rendu aux assurés, la Cram Bourgogne et Franche-Comté a souhaité faire évoluer sa politique de proximité. Cette nouvelle organisation a pour objectif de renforcer la visibilité de la Cram sur les deux régions de sa circonscription.

Les objectifs de la nouvelle politique de proximité pour les régions Bourgogne et Franche-Comté :

- Un réseau renforcé et resserré : création de deux agences retraite (Dijon-Est et Dole) et de nouveaux locaux (Vesoul et Montbéliard) ;

- Des moyens supplémentaires avec une création nette d'emplois (création de 32 postes en agences soit 32 personnes recrutées en septembre 2008 par voie de concours)
- Création de 5 postes de cadres adjoints.

Les moyens mis en œuvre sur le terrain

Sur les régions Bourgogne et Franche-Comté :

- Au 31/12/2001, 54 postes étaient affectés en proximité dans les différents territoires ;
- Au 31/12/2008, 115 postes sont désormais affectés en proximité soit une augmentation de 213 %.

Année	31/12/2001	31/12/2008
Nombre de postes	54 postes	115 postes

Pour la région Franche-Comté :

Année	31/12/2001	31/12/2008
Nombre de postes	24 postes	43 postes

Pour les agences de Montbéliard et Belfort :

	31/12/2001	31/12/2008
Agence de Montbéliard	3 postes	8 postes
Agence de Belfort	5 postes	6 postes

Pour Montbéliard, cela représente une évolution de 259,66 %, ce qui est supérieur à la croissance moyenne des autres agences.

En 2009, L'agence de Montbéliard bénéficiera de 2 agents supplémentaires.

L'agence de Montbéliard s'est vue également renforcée en terme d'encadrement avec la nomination d'un cadre adjoint courant 2007. C'était alors la seule agence à bénéficier d'un tel renfort.

La politique en agences

L'amélioration continue de la qualité est un objectif permanent pour la Cram Bourgogne et Franche-Comté.

Historiquement, les points d'accueil retraite ne délivraient que des informations.

La Branche Vieillesse a souhaité que tous les services soient offerts en proximité :

- reconstitution de carrière,
- simulation du revenu de remplacement,
- accompagnement dans la gestion de fin de carrière,
- calcul et notification de la retraite,
- prise en charge des pensions de réversion.

La rapidité et la qualité d'enregistrement et de traitement des dossiers sont devenus un enjeu majeur pour les assurés.

Cela nécessite des moyens technologiques performants et sécurisés compte-tenu des données traitées y compris la supervision du travail par un cadre selon les recommandations de la Cour des Comptes (missions prévues par le nouvel article 47.2 de la Constitution).

L'ensemble de ces moyens ne pouvant être concentré qu'au sein des agences, cela a naturellement entraîné une dynamique d'optimisation de gestion de nos points d'accueil retraite.

En effet, les points d'accueil retraite présentent une proximité intéressante mais aussi des désavantages non négligeables pouvant impacter fortement la qualité du service.

- Un seul conseiller retraite présent, d'où une qualité de prise en charge des assurés inférieure à celle mise en œuvre en agence,
- une impossibilité de numériser (scanner l'ensemble des documents) sur place, d'où des délais d'enregistrement du dossier pouvant pénaliser les cas d'urgences,
- des problématiques de connexions informatiques pénalisant certaines fois la qualité de l'information.

Cette optimisation des points d'accueil retraite a été effectuée au vu de plusieurs critères et notamment le respect d'un maillage territorial fixé au niveau national à 30 kms environ.

Parallèlement, cette nouvelle politique de proximité se concrétise par :

- Mise en place d'une journée d'accueil libre par semaine dans les agences importantes (dont Montbéliard) afin de permettre à nos assurés de pouvoir rencontrer un conseiller retraite sans rendez-vous.
- Cette disposition sera accompagnée en 2009 par un horaire continu entre midi et 14 heures permettant aux assurés salariés de venir dans les agences le plus facilement possible (sans prendre de jour de congés).
- Liberté de choix du lieu d'accueil dans le département mais aussi en inter-départemental.
- Visites à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

- Création de liens étroits avec le service social de l'Assurance Maladie permettant de prendre en charge les personnes fragiles.

C'est dans ce cadre que, lors de sa séance du 2 juin 2008, le Conseil d'Administration de la Cram Bourgogne et Franche-Comté, composé des partenaires sociaux (à parité représentants Employeurs et Salariés) et de 3 personnes qualifiées, a adopté à l'unanimité (moins deux abstentions) cette réorganisation de renforcement de notre réseau et d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux assurés.

L'allocation équivalent retraite

Quant à la suppression du dispositif d'allocation équivalent retraite (AER) prévue par la loi de finances pour 2008, sachez que ce dispositif permettait aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 60 ans et disposant de 160 trimestres validés dans les régimes obligatoires d'assurance vieillesse, de disposer d'un complément de revenu dans l'attente de la liquidation de leur pension de retraite.

Ce dispositif, qui prenait fréquemment la suite de périodes de chômage indemnisé et s'accompagnait d'une dispense systématique de recherche d'emploi, a contribué à la politique d'éloignement des seniors du marché de l'emploi dont pâtit aujourd'hui fortement notre pays. Le Gouvernement a donc souhaité, en s'appuyant sur l'accord conclu en mars 2006 par les partenaires sociaux en faveur de l'emploi des seniors, amplifier sa mobilisation en faveur de l'emploi des seniors.

Celle-ci s'est notamment traduite par le développement d'une offre de service spécifique et renforcée en faveur des seniors par les services de l'ANPE, puis de Pole Emploi, qui a produit de bons résultats (augmentation de 14% du nombre de placements de demandeurs d'emploi seniors en 2008 par rapport à 2007).

Je veux souligner par ailleurs que la suppression de l'AER s'est effectuée en tenant compte de la création du dispositif de "départ anticipé pour longue carrière" qui permet aux assurés ayant commencé à travailler à partir de 14 ans, de liquider leur pension de retraite à partir de 56 ans sous réserve de disposer d'une durée d'assurance validée et cotisée suffisante. C'est ainsi que les personnes qui auraient pu autrefois prétendre à l'AER peuvent désormais fréquemment liquider leur pension de retraite dans le cadre du dispositif "carrière longue".

Par ailleurs, cette suppression n'a pas remis en cause la situation des personnes bénéficiaires de l'AER au 31 décembre 2008 : celles-ci continuent de bénéficier de cette allocation jusqu'à l'âge de 60 ans.

Enfin, les personnes âgées de plus de 55 ans qui épuisent leurs droits à assurance chômage après le 1er janvier 2009 et ne rempliraient pas les conditions pour bénéficier du dispositif "carrière longue" peuvent très généralement bénéficier de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) qui est destinée aux chômeurs en fin de droit.

ainsi que les personnes qui auraient pu autrefois prétendre à l'AER peuvent désormais fréquemment liquider leur pension de retraite dans le cadre du dispositif "carrière longue".

Par ailleurs, cette suppression n'a pas remis en cause la situation des personnes bénéficiaires de l'AER au 31 décembre 2008 : celles-ci continuent de bénéficier de cette allocation jusqu'à l'âge de 60 ans.

Enfin, les personnes âgées de plus de 55 ans qui épuisent leurs droits à assurance chômage après le 1er janvier 2009 et ne rempliraient pas les conditions pour bénéficier du dispositif "carrière longue" peuvent très généralement bénéficier de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) qui est destinée aux chômeurs en fin de droit.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, afin que vous puissiez délibérer avec votre équipe municipale en connaissance de cause.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

et cordiaux.

Jacques GROSPERRIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques GROSPELLIN', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.